



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 25061

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire de lui préciser la politique menée par la Banque de France en matière d'implantation des succursales. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Le réseau des succursales de la Banque de France doit être adapté à un environnement qui a considérablement évolué. Il est impératif de poursuivre la modernisation de la banque, de rationaliser ses structures et d'adapter ses activités, comme l'ont fait tous nos partenaires. Pour autant, cette évolution doit intervenir sans remettre en cause les services que la Banque de France rend à la collectivité, au-delà de sa stricte mission monétaire. C'est dans cet esprit que des concertations ont été engagées depuis l'automne dernier, avec les élus et les personnels de la banque. Sur la base de ces concertations, le gouverneur de la Banque de France, a présenté un projet à son conseil général le 28 avril dernier. Le gouverneur propose de retenir une organisation du réseau à base départementale, le nombre d'implantations permanentes de la Banque de France passant ainsi de 211 aujourd'hui à 120. Le schéma régional, qui aurait conduit à une restructuration beaucoup plus drastique du réseau, a donc été écarté. La présence de la banque sera en outre maintenue dans toutes les villes concernées par la fermeture d'une succursale, grâce à la création de bureaux d'accueil et d'information. Dès lors, les particuliers n'auront pas à se déplacer davantage pour déposer leurs dossiers de surendettement. Par ailleurs, il n'y aura aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Enfin, pour garantir l'exercice des missions de service public, l'État a signé avec la Banque de France un contrat de service public. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a consulté les associations d'élus sur ce projet de contrat, et leurs suggestions, formulées lors d'une réunion avec M. Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire, ont été prises en compte. La pleine mobilisation de la banque au service de ses missions est compatible avec l'adaptation de son réseau, qui est nécessaire. Comme tout organisme public, la banque doit veiller à rendre à la collectivité nationale le meilleur service au meilleur coût.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25061

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7208

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7844